

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
4 FÉVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Christine COUTY –Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Monsieur Mathieu MOREAUX – Conseiller Municipal de Chaillac (pouvoir consenti à Monsieur Hugues FOUCAULT)
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la communauté de Communes La Marche Berrichonne
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne (pouvoir consenti à Madame Delphine GENESTE)
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)

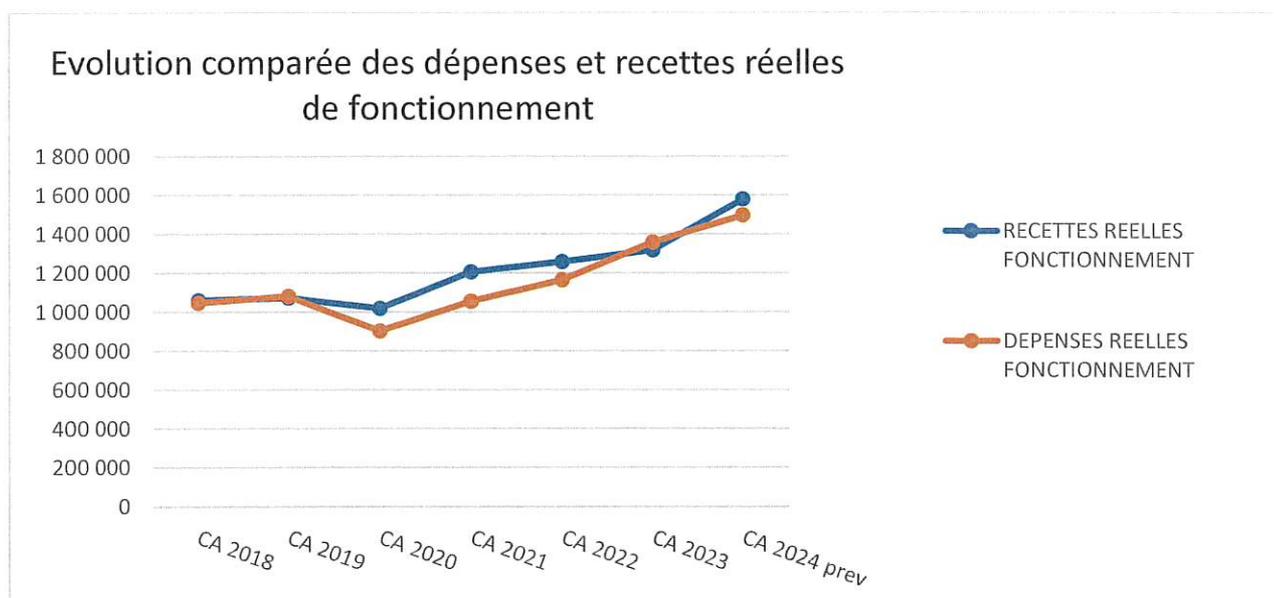
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine RUET.

CA-2025-01-Orientations
budgétaires
Séance du 4 février 2025

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

Dans le cadre de l'examen des orientations budgétaires 2025 du Centre de Gestion, le Président, dans un premier temps, présente les grandes tendances de la conjoncture financière sur la base d'une analyse rétrospective.

La section de fonctionnement 2024



Les dépenses de fonctionnement

Le Président ELBAZ indique que les dépenses de fonctionnement sont à 1 496 000 €. Elles évoluent au rythme de la diversification de nos services et prestations et la progression globale est liée au déploiement de notre activité.

- **Les frais de personnel** représenteront environ 64% des dépenses de fonctionnement en 2024. Ce ratio étant stable dans les dépenses, ce qui illustre à la fois le déploiement de nos missions et l'absence de dérive du fait du rapport stable entre dépenses globales et de personnel. Ces dépenses sont estimées à 973 000 € fin 2024.
- **Les charges à caractère général** s'infléchissent légèrement. Plus qu'une réelle réduction, cette diminution est liée à l'évolution du plan comptable ; pour autant, à dépenses comparées, les charges à caractère général se stabilisent ; à noter en 2024, l'absence de modification informatique majeure, la stabilisation du parc automobile et l'organisation de session de concours sans volume important de candidats.
En 2024, les charges à caractère général sont estimées à 345 000 €.

- **Les autres charges de gestion courantes ont cru notablement de 45 000 €, à 162 000 € environ :** elles recouvrent majoritairement les indemnités de fonctions et le remboursement aux communes des décharges d'activités de service (DAS) au titre du droit syndical. En 2024, l'activité syndicale a généré un remboursement supérieur de 45 000 € à 2023, essentiellement lié à un décalage des demandes de remboursement par les employeurs.

Les recettes de fonctionnement

Le Président ELBAZ présente les recettes réelles de fonctionnement 2024 :

- **Les recettes de cotisation :** les cotisations obligatoires et additionnelles ont cru de 5% environ (soit 45 000 €) et devraient s'établir à 894 000 €. Cette situation est à mettre en lien d'une part avec la valeur du point qui a cru de 1,5% au 1^{er} juillet 2023, l'adjonction de 5 points d'indice sur les rémunérations au 1^{er} janvier 2024 et avec les recrutements et évolutions de carrière des agents de nos affiliés. Nos taux sont inchangés depuis 2020 et fixés à 0.7 ou 0.75 pour l'obligatoire (le taux plafond étant de 0,8) et 0.5 pour les missions additionnelles.
- **Les remboursements de frais de concours** plutôt en hausse, ce montant est cependant variable suivant les sessions de concours et, pour partie, suivant les nominations de lauréats
- **Le produit de nos services (itinérance, prévention, archives)** progresse à 225 000 € environ (contre 199 145 € en 2022 et 177 000 € en 2023).
- **Le FIPHFP** a versé 115 517 € dans le cadre de notre convention en faveur de la prévention et l'insertion des personnes en situation de handicap, qui correspond au solde 2023 (pour 34 197 €) et à l'acompte 2024/2025 (81 320 €).

Conclusion sur l'épargne annuelle

Le Président constate que l'épargne nette 2024 (recettes réelles de fonctionnement – dépenses d'exploitation), était redevenue positive en 2020 suite à la décision de porter la cotisation additionnelle à 0.5% (contre 0.4% depuis 12 ans). Cette situation a perduré jusqu'en 2023 où la croissance des services conjuguée à un décalage du solde du FIPHFP, à de moindres recettes (montée en compétences, tarifications trop basse) et à un taux de cotisation insuffisant a conduit à une épargne négative.

L'épargne annuelle 2024 est positive, ce qui illustre une disparition de l'effet ciseaux constaté en 2023 où les dépenses réelles étaient supérieures aux recettes réelles de fonctionnement.

La situation s'améliore en 2024, du fait :

- des recettes de prestations croissantes
- de la cotisation restant dynamique
- de l'encaissement de l'acompte 2024/2025 du FIPHFP

Le Président indique que l'épargne positive sera analysée plus loin avec attention pour anticiper 2025.

La section d'investissement 2024

Le Président constate qu'il n'y a pas de régularité dans ces dépenses et recettes d'investissement qui sont uniquement liées à des opérations ponctuelles de travaux ou achats :

- Les dépenses d'investissements sont estimées à 31 500€ y compris des travaux sur nos bâtiments et des acquisitions mobilières et informatiques.
- Les recettes d'investissements réelles sont très limitées, hormis le versement issu du fonds de compensation de la TVA (3 933 €), le CDG n'a pas perçu de recettes d'investissement. Les recettes d'ordre liées aux amortissements permettent un suréquilibre global de la section pour 45 000 €.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Le Président ELBAZ indique que 2025 sera marquée par le déploiement de certaines missions obligatoires initiées en 2023/2024 :

- Le dispositif d'accompagnement à l'évolution professionnelle
- La mise en œuvre de la période préparatoire au reclassement pour les agents en situation d'inaptitude professionnelle
- La vie du réseau des secrétaires générales de mairie.

Deux prestations relevant des missions additionnelles sont en plein développement :

- La réalisation des dossiers de retraite, mise en place début 2024, au succès croissant
- Les contrats de protection sociale complémentaire, notamment en santé pour laquelle une obligation s'imposera aux employeurs au 1^{er} janvier 2026

Suspendu fin 203, le projet de paye à façon sera projeté à compter de septembre 2025 et sa construction est en cours de chiffrage pour examen de sa faisabilité au BP.

Le service de médecine professionnelle est retracé dans le cadre d'un budget annexe : le recrutement d'une équipe comprenant un médecin est l'enjeu de l'existence du service, dès lors que les financements de l'équipement sont acquis et que le budget sera financé par un coût/agent.

S'agissant des dépenses de personnel :

- Aucune création de poste n'est prévue en 2025.
- Mobilité de notre juriste avec un recrutement est en cours (agent à temps complet)
- Reprise d'un agent actuellement en maladie avec rétablissement du plein traitement.
- Budgétisation de la rémunération de notre nouvelle itinérante recrutée en juin 2024 sur 12 mois
- Prévision de la rémunération d'un agent privé d'emploi avec compensation par l'employeur à 150%

Sur les charges à caractère général et de gestion courante, le Président ELBAZ détaille les axes de travail :

- La paye à façon qui induira des dépenses de logiciels et de formation (15 000 à 20 000 €)
- Notre communication intègrera la parution d'une revue annuelle à destination des autorités territoriales (6 000 €) et l'achat de petit matériel pour les manifestations (stylos et éco-cup)
- La flotte automobile sera maintenue à 6 véhicules mais seulement 5 seront en location du fait de l'acquisition d'un véhicule neuf en substitution d'une location échue.
- Le CDG réalise en 2025 son diagnostic des risques psycho sociaux (6 000 €)
- Le réseau des secrétaires généraux de mairie pourrait être doté d'une plateforme de travail collaboratif (Interstis) : 5000 € an.
- La dépense annuelle de 80 000 € environ relative au paiement à la MSA des visites médicales des agents bénéficiant du contrat collectif ne sera plus au budget du CDG, en dépenses comme en recettes, compte tenu de la dénonciation de la convention
- Les décharges d'activité syndicales seront reconduites pour 90 000 €

Enfin, pour les recettes de fonctionnement, le Président ELBAZ note les points suivants :

- Aucune recette 2025 à encaisser pour la convention FIPHFP du fait de l'acompte 2024/2025 déjà perçu
- Suite à l'analyse financière 2023 et compte tenu des résultats prévisionnels 2024, le CA a voté l'augmentation du taux de cotisation obligatoire à 0.8% pour toutes les collectivités. Cela devrait générer une recette supplémentaire de 55 000 €, soit 940 000 €
- Globalement, le chiffrage de ces recettes sera en hausse de 67 000 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte des orientations budgétaires 2024 présentées par le Président ELBAZ.



Le Président,

Xavier ELBAZ